**COMMUNE de REBAIS – SEANCE du 5 SEPTEMBRE 2017**

*Date de convocation : 31 Août 2017*

L’an deux mil dix-sept, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de REBAIS, sous la présidence de Monsieur Germain TANIERE, Maire.

**Présents** : Germain TANIERE – Richard STEHLIN – Bleuette DECARSIN - Monique BONHOMME – Francis ROUSSELOT –– Richard DESREUMAUX - Jean-Luc LAMBERT - Alain LEMAIRE - Isabelle LAFOLIE –- Morgane MEUNIER Aurore TENARDIE –– Sylvie ANCELIN

**Absents excusés** : Jean-Pierre RAVEZ - Céline LAURENT Michel JORAND – Philippe GENESLAY - Benoît CARRE - Chantal DESCLAUD-THIRIET - Priscilia JEAN-JEAN

**Calcul du quorum :** M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l’assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

**Recensement des pouvoirs :** Céline LAURENT à Germain TANIERE - Philippe GENESLAY à Alain LEMAIRE - Benoît CARRE à Bleuette DECARSIN - Chantal DESCLAUD-THIRIET à Jean-Luc LAMBERT

**Secrétaire de séance :** Bleuette DECARSIN

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Monsieur le Maire propose de rajouter à l’ordre du jour le point suivant :

- Bail location Parking

Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, de porter cette question à l’ordre du jour.

**CHARTE NATIONALE QUALITE DES RESEAUX D’ASSAINISSEMENT de l’AGENCE de l’EAU**

Reçu par le Préfet – Publication le 13 Septembre 2017

M. le Maire rappelle que, pour bénéficier des aides de l’Agence de l’Eau, la commune doit respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d’assainissement.

Après avoir pris connaissance de la charte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

* **APPROUVE** les termes de la Charte de Qualité des réseaux d’assainissement proposée par l’Association Scientifique et Technique pour l’Eau et l’Environnement (ATSEE).
* **S’ENGAGE** à réaliser l’opération de mise aux normes de l’assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d’assainissement établie par l’Agence de l’Eau Seine Normandie.
* **DECIDE** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l’opération est réalisée sous charte qualité des réseaux d’assainissement.

**BAIL LOCATION PARKING**

Reçu par le Préfet – Publication le 12 Septembre 2017

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, la possibilité de louer des places de parking, à proximité de la mairie pour les agents, en vue de libérer des stationnements sur la place du Marché. Il est proposé à la commune de louer 5 places de parking rue Saint Nicolas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 contre, 1 abstention, 3 pour,

* **EMET** un avis défavorable concernant le projet de location d’un parking rue Saint Nicolas.
* **SOUHAITE** que les agents utilisent le parking gratuit Promenade de l’Est.

**INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

* Informations sur les rythmes scolaires retour à la semaine des 4 jours.
* Ecole élémentaire : fermeture d’une classe.
* Problème de vitesse rue Pasteur

**CLOTURE de SEANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30